

Règlement spécifique au Challenge des clubs F.F.A. Boucles de Gayant 2017 - 10 km, 5km, 2km

Art. 20 : Se référer aux articles du règlement des Boucles de Gayant.

Art. 21 : Le challenge des clubs FFA est réservé à tous les adhérents licenciés inscrits au sein d'un club d'athlétisme affilié à la F.F.A.

Art. 22 : Les inscriptions se feront sur liste collective à rendre avant le 5 mai 2017. Les droits d'inscription sont fixés à 8 € par personne pour le 10km, 4 € pour le 5km et 1€ pour le 2km. Le règlement sera joint aux inscriptions et à l'ordre de l'Office Municipal des Sports de Douai.

Art. 23 : Les responsables des clubs pourront retirer l'ensemble des dossards les lundi 22 et mardi 23 mai 2017 au service des sports.

Art. 24 : Chaque club aura la possibilité de faire une photo souvenir au stand prévu à cet effet, entre 13h et 14h.

Art. 25 : Deux types de classements seront établis : (toutes catégories confondues)

- Classement par points, mixte, **uniquement sur le 10km**, sur les trois premiers de chaque club (par addition des places). En cas d'égalité entre deux clubs, c'est le troisième coureur le mieux classé qui fera gagner son club. Le club qui remportera ce classement se verra décerner le trophée des clubs FFA.
- Classement par nombre : ce classement par club sera établi en fonction du nombre de coureurs du 10km, du 5km et du 2km ayant franchi la ligne d'arrivée et récompensera le club le plus représenté.

Art. 26 : Chaque club se verra remettre ultérieurement une récompense et la photo souvenir.